CONCOURS DE DESSIN

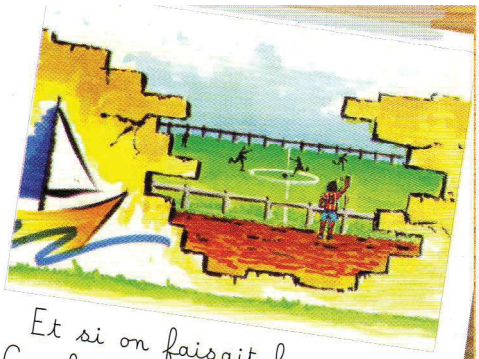

Et si on faisait le mur...
Car les enfants ont des rêves
et des droits.

« Parce qu'il faut se mettre à leur niveau, se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit. Là, vous avez tort. Ce n'est pas cela qui fatigue le plus : c'est plutôt le fait d'être obligé de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments. De s'étirer, de s'allonger, de se hisser sur la pointe des pieds, pour ne pas les blesser. »

Janus Korczak

Ligue des **droits de l'Homme**
Section de Lisieux Pays d'Auge

INAUGURATION DE LA FRESQUE MURALE
Quartier Paul Doumer
Droits de l'Enfant
28 juin 1991
14 - LISIEUX

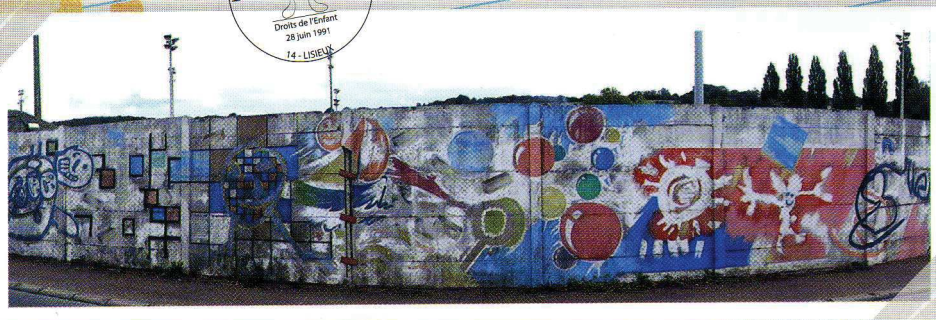

LA FRESQUE DU STADE BIELMAN

Réalisée par les enfants l'école Paul Doumer.

Il était une fois un mur nu, hérissé de tessons de verre qui séparait le stade Bielman du quartier Paul Doumer jusqu'au jour où...

Les enfants de l'École Paul Doumer, sous la houlette de **Jean-Jacques Baize** directeur de l'école, **Roger Kempinck** instituteur et **Guy Nicolle** éducateur, le transformèrent en une **FRESQUE** de toutes les couleurs.

Inauguration le 28 juin 1991 par **Dominique Bredin**, Ministre de la jeunesse et des sports et, **Yvette Roudy**, Députée-Maire de Lisieux.

Lisieux : tout un quartier fait le mur

Paul-Doumer, un quartier «oublié» de **Lisieux**, veut se sortir de sa grisaille. Malgré un taux de chômage et un échec scolaire élevés, les 2 500 habitants souhaitent mieux vivre dans leur quartier. Le symbole de ce renouveau est une fresque de cent mètres de long, peinte sur le mur gris du stade par les élèves de l'école ; elle sera officiellement inaugurée aujourd'hui par **Frédérique Bredin**, le ministre de la jeunesse et des sports. A la clé, une gigantesque fête avec lâcher de ballons, envol de cerfs-volants et récital de **Bernard Minet**, du club **Dorothée**.

Et maintenant...

25 ans après la fresque du mur du stade Bielman réalisée par les enfants de l'école Paul Doumer.

À tes crayons de couleur et à tes pinceaux...
Prends une feuille de papier ou de dessin format **A4** (21 x 29,7 cm) ou **A5** (14,8 x 21 cm).

Dessine ce que tu as rêvé ou imaginé pour illustrer un **des droits de l'Enfant** qui te tient à cœur.

Tous les dessins seront exposés et récompensés. Les meilleurs seront reproduits sur un panneau grand format (80 x 120 cm) pour décorer ton école (préau, salle de cantine, de bibliothèque, de repos, de jeux...)

Inscriptions > Septembre - Octobre 2017
auprès de Jean-Jacques Baize ou André Lucas

Remise des réalisations > Début Mai 2018

Ligue
des **droits de l'Homme**
Section
de Lisieux
Pays d'Auge

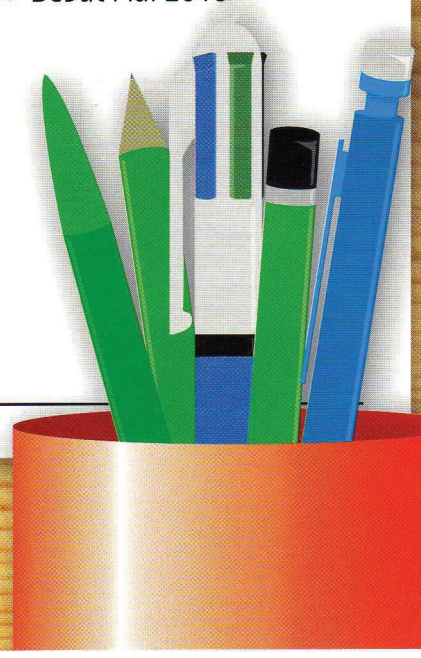

En partenariat avec la ville de Lisieux, les inspections de l'Éducation nationale Nord et Sud Lisieux ainsi que le Pôle graphique du lycée Paul-Cornu de Lisieux.

Ligue des **droits de l'Homme**
Section de Lisieux Pays d'Auge

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Jean-Jacques BAIZE
(Délégué départemental de l'Éducation Nationale)
baize.jean-jacques@orange.fr
06 22 05 98 06

André LUCAS
président de la section LDH Lisieux-Pays d'Auge
aa.lucas@wanadoo.fr
06 11 75 18 21

Le thème porte sur les droits de l'Enfant proclamés le 20 novembre 1989 par l'assemblée générale de l'ONU dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

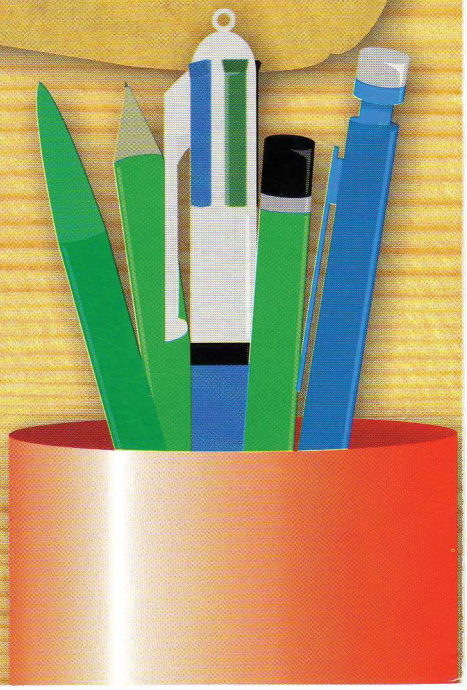

académie Caen
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LISIEUX
NORMANDIE PLEIN CŒUR

lycée paul Cornu

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Les enfants ont des droits.

Qu'est-ce qu'un enfant ?

Un enfant, c'est tout être humain qui n'a pas encore atteint la majorité. En France et au sens de cette Convention, tu es concerné si tu as moins de 18 ans.

Voici quelques articles (simplifiés) de cette convention :

Art 2 : le droit à la non-discrimination

Tous les droits mentionnés dans cette Convention doivent s'appliquer de la même manière à tous les enfants : filles comme garçons, et quelle que soit leur origine, leur couleur de peau ou leur religion.

Art 12 : le droit à la liberté d'opinion

Selon ton âge et dès que tu en es capable, tu as le droit d'exprimer ton opinion à propos de toute question qui te concerne.

Art 14 : le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Art 16 : le droit à la la vie privée

Personne ne peut, sans que la loi l'y autorise, intervenir dans ta vie ou dans celle de ta famille. Cela concerne aussi ton domicile, tes lettres et tes messages, tout comme ton honneur et ta réputation.

Art 23 : les droits de l'enfant handicapé

Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de mener une vie décente, c'est-à-dire dans la dignité, dans des conditions qui favorisent ton autonomie et ta participation à la vie de la collectivité.

Ligue
des **droits de l'Homme**
Section
de Lisieux
Pays d'Auge

Art 27 : le droit à un niveau de vie décent

Tu as le droit à un niveau de vie qui permette d'assurer normalement ton développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Art 28 : le droit à l'éducation

Tu dois pouvoir aller gratuitement à l'école primaire. Cet enseignement est obligatoire.

Art 31 : le droit aux loisirs

Tu as le droit au repos, aux loisirs, de jouer et de pratiquer des activités récréatives. Tu as le droit de participer librement à la vie artistique et culturelle.

Art 33 : le droit à la protection contre la drogue

Les pays font tout leur possible pour te protéger contre l'usage de toutes les drogues interdites. Ils doivent empêcher que tu sois utilisé pour la production et le trafic de la drogue.

Art 38 : le droit à la protection en cas de conflit armé
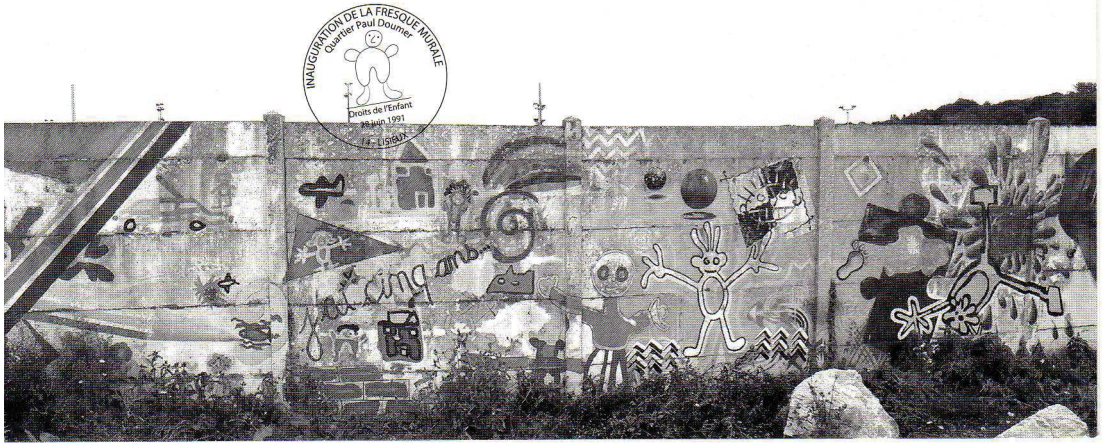
Si tu as moins de 15 ans, les pays font tout leur possible pour veiller à ce que tu ne participes pas directement aux combats. Si tu as moins de 15 ans, tu ne peux pas être engagé dans une armée. Si tu es concerné par un conflit armé, les pays font tout leur possible pour que tu bénéficies d'une protection et de soins.